

## Compte-rendu

Conseil Municipal du 9 mai 2019

**Présents :** M VECCHIATO Victor - M AGRESTI Jean-Pierre - Mme ANCE Chantal - Mme BAUP Sandrine - Mme BLANCHET Florence – M CHABUEL Alain - Mme CLAVEL Marine – Mme COLOMBANI Hélène - Mme IALYNKO-ARNAUD Ghyslaine– M LABADIE Hervé - M LOOSE David – Mme MILLER Hélène - M RIGAUX René –M SERRE Jean-Louis

**Absent :** M BOVE Jean-François

**Absents excusés :** Mme BLANC Annie (pouvoir à Mme BLANCHET Florence) - M JAIL Pierre (pouvoir à M AGRESTI Jean-Pierre) – M PERO Gabriel (pouvoir à M VECCHIATO Victor)

**Secrétaire de séance :** Mme MILLER Hélène

Ordre du jour :

### **1. Approbation du dernier PV du conseil municipal du 6 avril 2019**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Autorisation de passation d'un marché à procédure adaptée de fournitures pour l'équipement du local café-épicerie**

Considérant que dans la démarche globale de réhabilitation du Domaine de Talon, la Commune a souhaité créer un lieu de centralité, porteur de service public, de rencontre et de partage.

Considérant que des ateliers participatifs se sont déroulés permettant aux habitants de construire de manière collective les futurs usages de ce site public. Fruit de cette démarche, le RDC d'un des bâtiments est en cours de réhabilitation pour l'installation d'un café-épicerie associatif. Un plateau de 100m<sup>2</sup> va être mis à disposition afin de développer cette activité d'intérêt général.

Considérant qu'un collectif d'habitants motivé s'est structuré en association et souhaite assurer la gestion du projet (association O'Talon) et que La Commune y est tout à fait favorable et souhaite faciliter la mise en œuvre de ce projet par la prise en charge de l'installation et de l'aménagement du local.

Considérant le besoin d'équipement nécessaire à l'agencement et au fonctionnement du café-épicerie associatif en prestations de peintures, ameublement, appliques lumineuses et ampoules, cuisine et restauration, informatique pour comptabilité et gestion, aménagement de l'épicerie de produits locaux, véhicule et création d'un comptoir/bar. Le montant prévisionnel du marché est évalué à 46 000 euros HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à conduire la procédure de passation d'un marché de fournitures pour l'équipement des locaux du futur café-associatif, et de signer les marchés (7 lots) avec les candidats les mieux-disant au vu de critère de sélection objectifs.

### **3. Définition de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement concernant la participation à la construction du réseau Très Haut Débit**

La Commune participe via la Communauté de Commune aux travaux relatifs à la construction du réseau « Très Haut Débit ». Ces travaux doivent être amortis. Aux dernières nouvelles de l'avancée du chantier de construction : Cordéac devrait être raccordée fin 2019 et Saint Sébastien courant 2020.

La participation de la Commune s'élève à 5 373.96 euros par an sur 7 ans. Au vu du montant peu élevé de l'adjonction, Monsieur le Maire propose un amortissement en N+1. Les crédits sont portés aux comptes 28046/40 en recette et 6811/42 en dépense.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'amortir l'opération « Très Haut Débit » en N+1 pour une durée de 7 ans

- De réviser les crédits aux chapitres 40 et 42
- De charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce sujet.

#### **4. Prestation de feux d'artifice : proposition de contrat sur 3 ans**

Considérant l'organisation annuelle d'un spectacle pyrotechnique par la commune;

Considérant la proposition d'engagement triennal, à hauteur de 1 572.86 euros TTC annuel pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique présentée par la société « Feux d'artifices UNIC ».

Considérant qu'un contrat de trois ans permettrait de bloquer les tarifs actuels et de ne pas subir d'augmentation des coûts;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat pour trois ans correspondant aux années 2019, 2020 et 2021.

#### **5. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Trièves**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un service commun chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme le 1er avril 2016 ainsi que les délibérations d'adhésion au service en date du 26 février 2016 pour la commune de Cordéac et du 18 novembre 2015 pour celle de Saint-Sébastien.

Il propose de renouveler la convention initiale en conservant les modalités de fonctionnement et les rôles réciproques des communes et de la Communauté de Communes du Trièves. Les modalités financières restent inchangées. Il propose de renouveler la convention par tacite reconduction.

Pour 2018, la participation communale au service ADS s'élève à 4 485 euros : 5 permis de construire ont été déposés, 23 déclaration préalable instruites et 46 certificat d'urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de renouveler la convention initiale, reconductible de manière tacite;
- de préciser que les charges du service commun seront facturées annuellement aux communes adhérentes selon les modalités suivantes :
  - Partie fixe : 50 % du coût du service commune répartis au prorata de la population
  - Partie variable : 50 % répartis au prorata du nombre et de la complexité des actes
- de préciser que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif
- D'approuver le projet de convention à passer entre la Communauté de Communes du Trièves et la Commune de Châtel en Trièves pour adhérer au service commun joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à engager toutes diligences nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **6. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF à la place des communes**

Le budget 2019 de l'ONF intègre une nouvelle mesure : l'encaissement des recettes de vente de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place des collectivités. Cette mesure aurait une répercussion sur l'activité des trésoreries, et affecterait le budget des communes en retardant les encaissements de recettes.

La fédération nationale des communes forestières s'est opposée à l'application de cette mesure.

Le bureau fédéral demande à toutes les communes forestières de prendre une délibération refusant cet encaissement par l'ONF des recettes de vente de bois, et d'envisager des mesures budgétaires de diminution de commandes de travaux en forêt ou de report de ventes de bois.

Face à la pression mise sur les services publics par l'Etat, le Conseil Municipal comprend que l'ONF ait besoin de simplicité administrative et de fonds de roulement cependant cette mesure ne présente que des désavantages pour la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions, DECIDE :

- De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- D'examiner une baisse des ventes de bois dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

#### **7. Autorisation partenariale avec la maison d'enfants le Chemin pour l'année 2019**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec La Maison d'Enfants « Le Chemin » dans le but d'instaurer des chantiers jeunes sur la commune s'adressant à des mineurs accueillis dans l'établissement public départemental pour enfants. La gratification des jeunes est assurée par la Maison d'Enfants le Chemin qui s'engage également à leur fournir tout le matériel nécessaire à la réalisation du chantier. Une aide matérielle pourra être apportée par la Commune en cas de besoin spécifique et de manière préalable à toute intervention. Maison d'Enfants le Chemin conserve la responsabilité pleine et entière des jeunes dans le cadre du chantier. La maison d'enfants devrait intervenir courant du mois de juillet. Leur travail sur les sentiers (entretien, réouverture, etc.) est un vrai plus pour la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur la Maire à signer la convention.

#### **8. Convention de mise à disposition du minibus communal au service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves**

RETRAIT DE CETTE DELIBERATION – attente du retour de la Communauté de Communes

#### **9. Redevance pour branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement**

Suite à la fusion des Communes historiques de Saint Sébastien et de Cordéac, les redevances pour raccord aux réseaux « eau et assainissement » n'ont pas été reconduites. Au vu des demandes des administrés pour des branchements et des couts induits pris en charge par la collectivité, il apparaît nécessaire de réinstaurer une taxe de branchement.

De plus, sans redevance de ce type, c'est l'ensemble des administrés, via leurs impôts, qui payent pour des branchements individuels. Il est également rappelé l'échéance du transfert de compétence à la Communauté de Communes, et donc du caractère transitoire de cette tarification qui risque d'évoluer avec la reprise de la compétence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De fixer le tarif de branchement au réseau d'eau potable à :
  - 40 euros pour une réouverture de branchement
  - 250 euros pour un branchement de diamètre 25 - standard
  - 300 euros pour un branchement de diamètre 32 – professionnel
- De fixer le tarif de branchement au réseau d'assainissement à 2 000 euros

#### **10. Demande de subvention pour des travaux sylvicoles de dépressage**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

- La nature des travaux est la suivante : dépressage de perches de Pin noir ;
- Le montant des travaux est fixé à 4 540.82 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	1 320 €
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental	990 €
Montant total des subventions	2 310 €
Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés	2 231 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE;

- D'approuver le plan de financement présenté ;
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- De solliciter l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables.

### 11. Demande de subvention pour des travaux de plantation de cèdres

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

- La nature des travaux est la suivante : plantations de Cèdres de l'Atlas ;
- Le montant des travaux est fixé à 5 214,79 euros HT.

La plantation de cèdres de l'Atlas vise à expérimenter l'implantation de nouvelles essences face à l'enjeu du changement climatique.

David Loose souhaiterait débattre de façon plus poussée avec les services de l'ONF de cette proposition en vue d'en juger l'intérêt réel. Il faudrait savoir si l'introduction d'une nouvelle essence est nécessaire au vu de l'état actuel de nos forêts, et voir les chances d'adaptation des essences locales.

Jean-Pierre Agresti rappelle que le pin noir très abondant dans notre territoire n'est pas une essence locale mais a été implantée suite au défrichement massif et au besoin de reconstitution des sols.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	1 200 €
Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental	0 €
Montant total des subventions	1 200 €
Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés	4 015 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 13 voix pour, 1 contre et 3 abstentions,

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables ;

### 12. Convention attributive de subvention pour le fonds d'aide à la rénovation thermique des logements communaux - TEPCV

Suite à la convention d'accompagnement de la Commune signée avec l'AGEDEN, un diagnostic a été conduit concernant le logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Cordéac.

Conséquence de ce diagnostic des travaux ont été préconisés et engagés (pose d'un poêle à granulés et remplacement de la VMC).

La communauté de Communes engagée dans le programme « Territoire à énergie positive » bénéficie d'une enveloppe financière pour conduire la transition énergétique. Ces fonds sont fléchés vers des travaux de rénovation énergétique.

Au vu des travaux réalisés sur le logement communal, l'aide directe de la communauté de Communes s'élève à 1 638 euros. Pour bénéficier de cette aide une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la communauté de communes pour bénéficier d'une aide du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements communaux.

#### Questions diverses :

- Le football-club Sud Isère remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée.
- L'association des AVT remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée pour l'Ermitage Jean Reboul.
- Elections européennes : il est rappelé aux élus leur obligation de participation à la tenue des Bureaux de Vote (un sur Saint Sébastien et un sur Cordéac). Le planning des présences a été établi et sera renvoyé aux élus.
- Bulletin Municipal : Le bulletin sera publié mi-juin. Les élus en charges attendent encore le retour de certains articles.
- Inauguration du Domaine de Talon : Au vu de l'avancée du chantier, la date d'inauguration des nouveaux équipements du domaine de Talon se déroulera le samedi 29 juin. Au vu de l'intégration dans ce projet des associations, celles-ci vont être approchées pour participer à cet événement auquel toute la population sera conviée.
- Temple : Les représentants de la commune et l'association culturelle de l'Eglise protestante unie de Trièves-Matheysine vont se rencontrer pour affiner la charte relative au transfert d'usage du Temple.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h.

Le Maire  
Victor VECCHIATO



